



# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### Arrêté du 31 janvier 2014 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : INTE1402613A

Le ministre de l'économie et des finances, le ministre de l'intérieur, le ministre des outre-mer et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 111-5, L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6 et A. 125-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 17 janvier 2014 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ;

Vu les avis rendus le 21 janvier 2014 par la commission interministérielle instituée par la circulaire n° 84-90 du 27 mars 1984 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les inondations par remontée de nappe naturelle, les mouvements de terrain, les séismes et les vents cycloniques.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Les communes dont les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont rejetées sont recensées en annexe II ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

**Art. 2.** – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

**Art. 3.** – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque, au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté, dans les communes qui ne sont pas dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque concerné.

Pour ces communes, le nombre de ces constatations figure entre parenthèses, dans l'annexe I. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation.

**Art. 4.** – Les dispositions de l'annexe de l'arrêté du 17 janvier 2014 susvisé sont modifiées en ce qui concerne le département du Finistère pour la commune de Saint-Coulitz, commune reconnue en état de catastrophe naturelle au titre « des inondations et coulées de boue du 23 décembre 2013 au 24 décembre 2013 » : au lieu de : « du 23 décembre 2013 au 24 décembre 2013 », lire : « du 23 décembre 2013 au 25 décembre 2013 ».

**Art. 5.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 31 janvier 2014.

*Le ministre de l'intérieur,*  
Pour le ministre par délégation :  
*Le directeur général*  
*de la sécurité civile*  
*et de la gestion des crises,*  
M. PAPAUD

*Le ministre de l'économie et des finances,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le sous-directeur « assurances »,*  
T. GROH

*Le ministre des outre-mer,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur général des outre-mer,*  
T. DEGOS

*Le ministre délégué*  
*auprès du ministre de l'économie et des finances,*  
*chargé du budget,*  
Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du directeur du budget :  
*Le sous-directeur,*  
A. GROSSE

## ANNEXES

### ANNEXE I

#### Communes reconnues en état de catastrophe naturelle

##### DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

*Inondations et coulées de boue du 7 juillet 2013*

Commune de Gap.

##### DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

*Inondations et coulées de boue du 23 octobre 2013*

Commune de Mézilhac (2).

##### DÉPARTEMENT DE L'AUBE

*Inondations par remontée de nappe naturelle*  
*du 5 mai 2013 au 10 mai 2013*

Commune de Saint-Parres-lès-Vaudes.

##### DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

*Inondations et coulées de boue du 26 juillet 2013*

Commune de Couronne (La) (2).

##### DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

*Inondations et coulées de boue du 3 mai 2013 au 5 mai 2013*

Commune de Saint-Apollinaire (1).

##### DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

*Inondations et coulées de boue*  
*du 23 décembre 2013 au 24 décembre 2013*

Communes de Leuhan (1), Rosporden (1).

## DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Inondations et coulées de boue  
du 10 février 2013 au 11 février 2013*

Commune d'Orion.

*Inondations et coulées de boue du 31 mai 2013*

Commune de Narp.

*Inondations par remontée de nappe naturelle  
du 2 décembre 2012 au 3 décembre 2012*

Commune d'Hasparren.

*Inondations par remontée de nappe naturelle  
du 1<sup>er</sup> juin 2013 au 9 juin 2013*

Commune de Bidache.

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)  
du 8 juin 2013 au 9 juin 2013*

Commune de Ciboure.

## DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

*Inondations par remontée de nappe naturelle  
du 4 février 2013 au 14 février 2013*

Commune de Brette-les-Pins.

## DÉPARTEMENT DU TARN

*Inondations et coulées de boue du 30 mai 2013 au 1<sup>er</sup> juin 2013*

Commune de Montcabrier.

## DÉPARTEMENT DES VOSGES

*Inondations et coulées de boue du 10 novembre 2013*

Commune de Bainville-aux-Saules.

## DÉPARTEMENT DE L'YONNE

*Inondations et coulées de boue  
du 9 novembre 2013 au 10 novembre 2013*

Commune de Villethierry.

*Inondations et coulées de boue du 10 novembre 2013*

Communes de Lixy, Sens.

## DÉPARTEMENT DE LA MARTINIQUE

*Vents cycloniques du 9 juillet 2013*

Commune de Rivière-Pilote.

*Inondations par remontée de nappe naturelle  
du 31 mai 2013 au 3 juin 2013*

Commune d'Isle-Jourdain (L').

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

*Inondations et coulées de boue du 23 octobre 2013*

Commune de Nantoin.

*Inondations et coulées de boue  
du 23 octobre 2013 au 24 octobre 2013*

Commune de Champier.

*Séismes du 27 août 2013*

Commune de Voreppe.

DÉPARTEMENT DU JURA

*Inondations et coulées de boue du 9 octobre 2012*

Commune d'Arbois.

DÉPARTEMENT DES LANDES

*Inondations et coulées de boue du 31 mai 2013*

Commune de Saint-Martin-de-Seignanx.

*Inondations et coulées de boue du 7 juin 2013 au 10 juin 2013*

Commune de Vieux-Boucau-les-Bains.

*Inondations et coulées de boue du 8 juin 2013 au 9 juin 2013*

Commune d'Ondres.

*Inondations et coulées de boue du 9 juin 2013*

Commune de Mugron.

*Inondations et coulées de boue du 17 juin 2013 au 20 juin 2013*

Commune d'Ondres.

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

*Inondations et coulées de boue du 23 octobre 2013*

Commune de Saint-Avold.

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

*Inondations et coulées de boue du 29 octobre 2013*

Commune de Tubersent.

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel) du 11 août 2013*

Commune de Clermont-Ferrand.

## DÉPARTEMENT DE LA MARTINIQUE

*Inondations et coulées de boue du 9 juillet 2013*

Commune de Rivière-Pilote.

## ANNEXE II

**Communes non reconnues en état de catastrophe naturelle**

## DÉPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

*Inondations et coulées de boue  
du 17 mai 2013 au 18 mai 2013*

Commune de Barrême.

## DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

*Inondations et coulées de boue du 30 avril 2013*

Commune de Broc (Le).

*Inondations et coulées de boue  
du 18 mai 2013 au 19 mai 2013*

Communes de Broc (Le), Pégomas.

*Inondations et coulées de boue du 29 juillet 2013*

Commune de Broc (Le).

## DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

*Inondations et coulées de boue du 23 octobre 2013*

Commune d'Arras-sur-Rhône.

*Inondations et coulées de boue  
du 23 octobre 2013 au 24 octobre 2013*

Commune de Nozières.

## DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

*Inondations et coulées de boue du 9 novembre 2013*

Commune de Cravans.

## DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

*Inondations par remontée de nappe naturelle  
du 3 mai 2013 au 5 mai 2013*

Commune de Saint-Apollinaire.

## DÉPARTEMENT DE L'EURE

*Inondations et coulées de boue  
du 26 juillet 2013 au 27 juillet 2013*

Commune de Baux-Sainte-Croix (Les).

## DÉPARTEMENT DU GERS

*Inondations par remontée de nappe naturelle  
du 15 janvier 2013 au 15 juin 2013*

Commune de Plaisance.

*Inondations et coulées de boue  
du 6 novembre 2013 au 7 novembre 2013*

Commune de Gère-Bélesten.

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)  
du 11 février 2013 au 12 février 2013*

Commune de Lasseube (1).

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)  
du 27 avril 2013*

Commune de Bardos (1).

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)  
du 18 mai 2013 au 19 mai 2013*

Commune de Balansun (1).

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

*Inondations et coulées de boue du 7 septembre 2013*

Commune d'Aspach (1).

DÉPARTEMENT DES YVELINES

*Inondations et coulées de boue du 29 septembre 2013*

Commune de Chavenay.

DÉPARTEMENT DU TARN

*Inondations et coulées de boue du 30 mai 2013 au 31 mai 2013*

Commune de Payrin-Augmontel.

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

*Inondations et coulées de boue du 20 octobre 2013*

Commune de Buisson (1).

DÉPARTEMENT DES VOSGES

*Inondations et coulées de boue du 15 octobre 2013*

Communes de Petite-Raon (La) (1), Saint-Michel-sur-Meurthe, Voivre (La).

*Inondations et coulées de boue  
du 15 octobre 2013 au 16 octobre 2013*

Communes d'Etival-Clairefontaine, Raon-l'Étape.

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

*Inondations et coulées de boue du 28 septembre 2013*

Communes d'Étampes (2), Ormoy-la-Rivière (1).

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

*Inondations et coulées de boue du 19 juin 2013*

Commune de Villiers-sur-Marne (1).

*Inondations par remontée de nappe naturelle  
du 7 juin 2013 au 9 juin 2013*

Communes de Parentis-en-Born (1), Sanguinet (1).

*Inondations par remontée de nappe naturelle  
du 7 juin 2013 au 10 juin 2013*

Commune de Vieux-Boucau-les-Bains (1).

*Inondations par remontée de nappe naturelle  
du 17 juin 2013 au 20 juin 2013*

Commune de Tarnos.

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel) du 9 juin 2013*

Commune de Mugron (1).

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

*Inondations et coulées de boue du 27 juillet 2013*

Commune de Nozay (2).

DÉPARTEMENT DU LOIRET

*Inondations et coulées de boue du 28 septembre 2013*

Commune d'Olivet.

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

*Inondations et coulées de boue  
du 23 décembre 2013 au 24 décembre 2013*

Communes de Chapelle-Caro (La), Cléguérec, Croisty (Le) (1), Faouët (Le) (1), Gourin (1), Guégon, Guémené-sur-Scorff (1), Guisriff (1), Helléan (1), Josselin, Langonnet (1), Languidic, Lanvénegen (1), Loyat (2), Malestroit, Melrand, Meslan (1), Peillac, Persquen (1), Ploërdut (1), Plouray (1), Pontivy, Priziac (1), Roc-Saint-André (Le), Rohan, Roudouallec (1), Saint-Aignan, Saint-Caradec-Trégomel (1), Saint-Congard, Saint-Gonnery, Saint-Laurent-sur-Oust, Saint-Martin-sur-Oust, Saint-Vincent-sur-Oust, Silfiac (1), Trédion (1).

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

*Inondations et coulées de boue du 23 octobre 2013*

Commune de Luppy (1).

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

*Inondations et coulées de boue du 10 octobre 2013 au 11 octobre 2013*

Commune d'Ecoust-Saint-Mein (1).

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel) du 6 septembre 2013*

Commune de Bucquoy (1).

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Inondations et coulées de boue du 4 octobre 2013*

Commune de Briscous (2).

*Inondations et coulées de boue  
du 23 décembre 2013 au 25 décembre 2013*

Communes de Lothey (1), Scignac (1).

*Inondations et coulées de boue du 25 décembre 2013*

Communes de Carhaix-Plouguer (1), Cléden-Poher (1), Landeleau (1), Laz (1), Locmaria-Berrien (1).

DÉPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

*Inondations et coulées de boue du 18 novembre 2013*

Commune de Levie (3).

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

*Inondations et coulées de boue  
du 18 novembre 2013 au 19 novembre 2013*

Commune de Canavaggia.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)  
du 17 juin 2013 au 20 juin 2013*

Commune de Gourdan-Polignan (1).

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)  
du 18 juin 2013 au 20 juin 2013*

Commune d'Eup.

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

*Inondations et coulées de boue du 23 octobre 2013*

Communes de Châtenay (1), Côte-Saint-André (La) (1), Forteresse (La) (1), Gillonnay (1), Lentiol (1), Marcilloles (1), Marcollin (1), Montfalcon (1), Serre-Nerpol (1), Penol (1), Quincieu (1), Roybon (1), Saint-Antoine-l'Abbaye, Saint-Clair-sur-Galaure (1), Saint-Geoirs (1), Saint-Hilaire-de-la-Côte (1), Saint-Michel-de-Saint-Geoirs (1), Saint-Pierre-de-Bressieux (1), Saint-Siméon-de-Bressieux (1), Thodure (1), Viriville (1).

*Inondations et coulées de boue  
du 23 octobre 2013 au 24 octobre 2013*

Communes de Brézins (1), Saint-Barthélemy (1).

DÉPARTEMENT DES LANDES

*Inondations et coulées de boue  
du 18 mai 2013 au 19 mai 2013*

Communes d'Ondres (1), Saint-Martin-de-Seignanx.

*Inondations et coulées de boue  
du 7 juin 2013 au 9 juin 2013*

Communes de Parentis-en-Born (1), Sanguinet (1).

*Inondations par remontée de nappe naturelle  
du 18 mai 2013 au 20 juin 2013*

Commune d'Ondres (1).